



Pension alimentaire impayée

Par **willemine**, le **27/06/2009** à **13:37**

Bonjour,

Merci d'avoir répondu a ma question, cependant j'ai déjà fais le necessaire auprès de la caisse d'allocation familiale de mon département , en son temps , mais a cette époque je ne savais pas du tout ou il se trouvait, est-ce-que si je fourni certaine infos a la caf , cet organisme ne va pas déduire l allocation de soutien familial que je perçois depuis plus de 15 ans , d'abord pour 4 enfants et maintenant pour 1 enfants merci de me répondre
Cordialement

Par **jeetendra**, le **27/06/2009** à **13:51**

[fluo]apparemment vous avez déjà fait le nécessaire auprès de la CAF[fluo], à quoi vous servirait t'il alors de vous tourmenter, vous percevez à la place (pension alimentaire), l'allocation de soutien familial, ou c'est l'un ou c'est l'autre, pas les deux à la fois.

[fluo]La suite c'est entre votre ex-conjoint et la CAF [fluo]qui s'est substituée à vous en vous accordant l'allocation de soutien familial qui est versée aussi longtemps que les allocations familiales. Cordialement